

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 173

DE LYON

Mardi 21 Juin 1904

Journal Démocratique Quotidien

ANNONCES

A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et REDACTION: 4, Rue Stella

5 cent le N°

ABONNEMENTS... Lyon et Département limitrophes... 5 fr. 12 mois... 12 fr. 6 mois... 24 fr. 3 mois... 36 fr. 15 jours... 9 fr. 18 jours... 18 fr. 30 jours... 36 fr.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE. -- VIFS INCIDENTS

FAITS DU JOUR

La Chambre a tenu une séance le matin pour continuer l'examen des nombreux articles de la loi de deux ans. Le soir elle a continué cette discussion.

La commission d'enquête a entendu aujourd'hui le président du Conseil, M. Edgar Combes, Lagrave et de Valles. La séance a été marquée par de vifs incidents.

Les journaux continuent à s'occuper de certains côtés de l'affaire des Chartreux.

L'affaire de M. Combes et des cercles fait toujours l'objet de nombreux commentaires.

Une partie de l'escaudro russe de la Baltique partira le 24 juin pour l'Extrême-Orient, passant, dit-on, par le détroit de Magellan.

La situation de l'armée russe, de même que celle de la flotte, paraissent encore s'améliorer de jour en jour.

UN ESCAMOTAGE

Il y a quelque part en France un tribunal chargé de juger un accusé. Nous verrons qui tout à l'heure. Supposons pour le moment, si vous voulez, que c'est seulement un vulgaire meurtrier n'ayant mis en danger qu'une vie humaine. On a demandé, au cours de l'instruction, mille détails oiseux à beaucoup de témoins inutiles; quelques-uns pourtant ont apporté les révélations les plus précises et les plus graves. Hier, le moment était venu pour le président de soumettre au jury les questions que celui-ci doit trancher. Instant solennel entre tous, où chacun descend dans sa conscience pour y chercher l'inspiration du devoir social. Le président, s'étant ainsi recueilli, s'est levé, et il a demandé à la Cour une seule chose... son avis sur le traitement qu'on doit à son prochain. Voilà, n'est-ce pas vrai? qui met notre accusé bien à l'aise. Or, ce tribunal où la justice est ainsi rendue, il siège à Paris; la victime dont il a la cause en mains, c'est le pays tout entier; ce tribunal s'appelle la commission d'enquête de la marine.

On se souvient de son origine. C'était au début d'avril. Des voix s'élevaient de tous côtés pour accuser un ministre des plus dangereuses atteintes à la prospérité et même à la sécurité de la France. Des députés du Bloc, et non des moindres, venaient de porter et de soutenir l'accusation devant la Chambre. Le président de la commission du budget, las de ne pouvoir obtenir de la marine aucun des renforcements nécessaires, disait avec toute l'autorité qui s'attache à ses fonctions: « Tous les membres de la commission du budget savent comment les deux budgets de la marine ont été établis. C'est la commission qui a fait notamment le budget de 1903; jamais nous n'avons pu l'avoir du ministère. » Et après avoir cité, au sujet de la situation morale et matérielle, les faits les plus graves: « Tous ces faits procèdent d'une même cause: c'est le désordre, c'est l'anarchie qui depuis dix-huit mois règnent sur le Royaume. » Il terminait enfin par ces mots: « Je dis, avec le sentiment de ma responsabilité, que la continuation de l'état de choses actuel au ministère de la marine serait un péril national. »

C'est dans l'émotion de ces paroles que fut créée la commission d'enquête. Or, malgré les efforts de MM. Lockroy, Doumer et Chaumet et de quelques autres, le président de la commission vient de se refuser à soumettre à cette dernière la question même qu'elle a mission de juger. Il a bien voulu reconnaître que, au cours des débats, on pourrait examiner les critiques faites à M. Pellotain. Mais, pour ce qui est de se prononcer, la commission n'aura à le faire que sur la façon dont il faut entendre l'avenir de la défense des colonies. La plaisanterie est bonne, et il est inutile de demander de qui l'on se moque.

Faut-il ajouter que cette commission, présidée de la sorte et capable d'accepter un tel rôle, a été composée pour cela même par un parti qui s'intitule le parti de la justice et de la lumière. Ce parti, qui nous gouverne depuis plu-

Notes Politiques

Il semble qu'une entente se soit faite dans les milieux gouvernementaux pour présenter le versement des cent mille francs dans la caisse électorale du comité Mascaraud et Cie comme un fait très naturel.

Nous admettons parfaitement que chacun est libre de soutenir financièrement les candidats de son choix, seulement en ce qui concerne l'affaire Chabert il y a un mal.

Qu'est-ce qui a remis à M. Chabert les susdits cent mille francs? Prétendant que cette somme constituait un don désintéressé, il a refusé d'en faire connaître les auteurs.

Est-ce que ce silence ne permet pas de supposer que ces généraux, ces trop généraux donateurs, ont reçu ou attendent des compensations?

La vérité est que les mystérieux « amis » de M. Chabert n'ont pas fait un don. — Ils ont purement et simplement acheté, car tout se vend place Beauveau et dans ses annexes — M. Chabert a été choisi comme intermédiaire parce qu'il avait fait ses preuves sous Cornélius Herz et sous le baron Reinach.

Le dossier Panama renferme, du reste, au sujet de ce professionnel de la corruption des notes qui ne peuvent laisser planer aucun doute sur le rôle qu'il joua à cette époque.

En un mot, M. Chabert est connu comme un courtier en hommes politiques tarés, c'est en achats et ventes de consciences élastiques que consiste son véritable métier.

Il est difficile de pronostiquer ce qui sortira de l'affaire des Chartreux. Il est même douteux qu'il en sorte quelque chose; dans tous les cas, elle aura permis de démasquer plus d'un des cabotins qui s'agitent sur la scène gouvernementale et laissent entrevoir le cloaque au milieu duquel vivent tous ceux qui gravitent autour du Bloc.

Quant aux intérêts supérieurs, nous sommes fixés sur eux, ce sont les intérêts d'une agence louche qui exploite la France comme une maison de commerce et gère ses affaires comme une officine véreuse gérée celles de ses naïfs clients, par le faux et par l'escroquerie.

M. EDGAR COMBES ET LES CERCLES

Paris, 20 juin.

La République Française conte une nouvelle historiette à la charge de M. Edgar Combes. Il s'agit maintenant d'un bain. Voici le récit de notre confrère: « Le secrétaire général, dont toutes les tromperies de la renommée sont en train de clarifier le nom, s'est rendu, il y a quelque temps, dans le département des Hautes-Pyrénées, non pas à Lourdes, comme son éducation première aurait pu le faire supposer et aussi le désir naturel qu'il a du avoir de guérir dans la piscine miraculeuse les innombrables blessures faites à sa réputation, mais tout simplement à Cautelets, bourgeoisement, incognito et en famille. »

Ceci est strictement son droit de vouloir se baigner et baigner les siens. Il le désira, mais il observa en même temps que la dépense était forte et il se souvint que les temps étaient chers. Il réfléchit en outre que, pour démontrer qu'il n'avait pas reçu un million des Chartreux, il n'avait encore qu'une preuve qui était qu'il n'en avait eu refusé deux. Il en aurait une bien plus décisive, s'il pouvait être publiquement établi qu'il n'avait pas de quoi se payer un bain.

« En vertu de ce raisonnement, il fit venir le président du syndicat de Saint-Savin qui administre les Thermes de Cautelets et l'invita à mettre gratuitement sa piscine à la disposition de toute la famille, lorsque tel serait son plaisir. Nos amis de l'arbes qui nous racontent cette historiette ajoutent que le directeur a refusé. C'est un homme de Plutarque. Et le gouvernement ne peut pas fermer son établissement, il a eu raison; mais si le gouvernement peut le fermer, il a eu tort. »

Il lui arriva les mêmes aventures qu'au président du Cercle d'Aix-les-Bains et il sera représenté comme ennemi de nos institutions.

Il ne l'aura d'ailleurs pas volé. Considérer que les citoyens sont égaux devant la loi, ou même devant les larbins balnéaires, ce n'est plus faire preuve d'une mentalité républicaine. Refuser l'usage d'une piscine à un homme qui a tant à se laver, ne fut-ce que de quelque fâcheuse histoire, c'est évidemment faire acte d'hostilité contre la République.

Dans tous les cas, le comité Mascaraud n'inscrira pas sur les listes cet hôtelier déceint et, s'il désire un jour être décoré de l'ordre du Bain, ce n'est pas à cette portée-là, même avec la recommandation de M. Chabert, qu'il devra frapper.

L'AFFAIRE DES CHARTREUX

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La séance d'aujourd'hui. — Dépositions de M. Revoil et de M. de Valles. — Nouvelles dépositions de M. Lagrave. — Importantes déclarations. — Emouvante confrontation de M. Lagrave, du Président du Conseil, de M. Edgar Combes et de M. de Valles.

Violents incidents.

Paris, 20 juin.

Les journaux dissertent sur d'autres questions, en attendant que les dépositions nouvelles apportent quelque aliment à leurs polémiques. Pourtant M. Charles Bos revient sur ce qu'il appelle la dernière lettre de M. Combes, dont il dit qu'elle dépassait tous les autres.

Jamais, ajoute-t-il, chef de gouvernement n'a nulle part, même chez les Algériens, si toutefois ceux-ci ont eu un gouvernement, commis pareille faute. Vous verrez cependant que les politiciens de gauche ont comme dit M. Clémenceau, l'excuseur, parce qu'ils pensent, grâce à cette malheureuse affaire, conquérir quelques sièges sur les autres partis républicains. Pour beaucoup, c'en est trop. M. Combes a mis cette fois dans le mille.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Paris, 20 juin.

Voici le procès-verbal de la séance tenue cet après-midi par la commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux. La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Flaudin.

Le président rend compte du résultat des perquisitions opérées aux domiciles de M. Chabert à Paris et Gaillon. De nombreux papiers ont été saisis et mis sous scellés.

Les scellés sont ouverts en ce moment par le juge d'instruction, M. André, en présence de M. Chabert.

Le président proteste contre le dessin communiqué à la commission de faire opérer d'autres perquisitions.

M. Flaudin. — Le but de la commission n'est pas de se livrer à des investigations sur l'emploi des fonds par M. Mascaraud, mais seulement sur l'origine de ces fonds.

M. Rudelle prend acte qu'il n'y aura pas d'autres actes d'instruction.

M. Paul Beauregard constate que les précédentes instructions ouvertes l'ont été sur la plainte de M. Edgar Combes.

M. Grosjean fait observer qu'il y a deux instructions sur le même objet.

Le président communique plusieurs lettres parmi lesquelles une de M. Pichat qui déclare être à la disposition de la commission, et une de M. Delcassé autorisant M. Revoil à déposer devant la commission.

M. Bonnevey demande que le titre officiel de la commission soit maintenu et non résumé sous le vocable de « Commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux ».

M. Sémabat propose à la commission de demander à la Chambre des pouvoirs judiciaires.

La commission décide que cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Paul Revoil est introduit.

DÉPOSITION DE M. PAUL REVOIL

M. Paul Revoil, ministre plénipotentiaire, âgé de 43 ans, demeurant à Moutiers, prête serment.

M. Revoil. — Je déclare que je ne sais rien de l'affaire dite des Chartreux, ni de la tentative de corruption dont le président du Conseil aurait été l'objet.

Le Président. — D'après sa déposition devant la commission le Président aurait dit qu'une campagne avait été organisée contre lui dans l'entourage du gouverneur général de l'Algérie, on prêtait au Président l'intention de confier à M. E. Combes le gouvernement général de l'Algérie.

M. Revoil. — J'ai déclaré que j'étais étranger à toute campagne contre le Président du Conseil. J'ai renouvelé cette déclaration et j'ai protesté de nouveau quand j'ai donné ma démission, tout le passé de mes services militaires que je suis incapable d'un acte de félonie.

partez dans votre lettre à M. Millerand ne sont que le versement de 100.000 fr. ?

M. Lagrave. — J'affirme sur l'honneur que je ne visais pas autre chose.

M. Mulac. — Comment avez-vous consenti à la correction des mots « caisse publique » ? Tout est là, car cela change beaucoup la signification du fait.

M. Lagrave. — Il n'a pas dépendu de moi que les mots « caisse publique » ne soient maintenus, mais en présence de M. E. Combes qui la demandait, je n'ai pas cru pouvoir refuser la correction. (Mouvements.)

M. Mulac. — Vous attribuez à M. Chabert dans votre déposition les mots « Je crois pouvoir obtenir ». Ce n'est pas là un propos banal et on peut y voir une véritable tentative de corruption.

M. Lagrave. — La conversation me paraissait intéressante à connaître pour le ministère de l'Intérieur et c'est pourquoi je l'ai rapporté à M. Edgar Combes qui, d'ailleurs, n'y a donné aucune suite.

M. Mulac. — M. Edgar Combes a-t-il dit qu'on ne ferait pas impunément une déposition pareille à son père ?

M. Lagrave. — J'ai la conviction que M. Edgar Combes est un honnête homme tout comme son père. Lémoligne son indignation sous aucune des formes qui ont été rapportées.

M. Mulac fait observer que M. Lagrave a signé la déposition dont il nie aujourd'hui la portée.

M. Colin. — Vous dites que vous avez corré votre déposition jusqu'aux dernières limites ?

M. Lagrave. — Ma situation était difficile; j'apportais un témoignage de moralité; l'intention de dramatiser mon témoignage. Pris entre les deux, j'ai dû aller en effet jusqu'aux dernières limites au-delà desquelles la vérité est de nature à être démentie.

M. Colin. — Le Président du Conseil ne vous a pas dicté votre déposition ?

M. Michel Lagrave. — En aucune façon.

M. Colin. — Et si je ne pensais pas que vous aviez été l'intermédiaire d'une tentative de corruption ?

M. Lagrave. — Nullement. Il m'a parlé en père de famille de défendre son fils contre les calomnies dont il était victime. Depuis il m'a toujours bien reçu.

M. Colin. — Employez toujours le pluriel en parlant des faits antérieurs ?

M. Lagrave. — Je n'ai aucun intérêt à sauvegarder et j'affirme à nouveau sur l'honneur que je ne suis rien en dehors du versement de 100.000 francs.

M. Fabien Caubron. — Le Président du Conseil a-t-il dit que vous étiez inconscient de l'impartialité de votre démarche ?

M. Lagrave. — Alors je ne m'explique pas que le gouvernement n'ait maintenu dans les fonctions que j'occupe.

M. Coudé. — Est-il bien certain que le Président du Conseil vous ait autorisé à taire le nom ?

M. Lagrave. — Oui, comme il m'a promis de me couvrir vis-à-vis du ministre du commerce que je n'avais pas prévu.

M. Coudé. — Qu'est-ce qui vous a fait penser que M. Chabert était un homme sérieux ?

M. Lagrave. — Comment ! et ce qu'il a dit, je tiens à affirmer que c'est le ministre, M. Millerand, qui m'a présenté à M. Chabert cela me paraissait une révérence suffisante.

M. Coudé. — Vous n'avez connaissance que du versement de 100.000 francs ?

M. Lagrave. — Oui et ce propos je tiens à dire que j'ai indiqué à M. Chabert plusieurs comités qui pouvaient recevoir ce versement parmi lesquels le comité Mascaraud.

M. Simonet. — Comment le papier sur lequel est écrit votre brouillon ne porte-t-il aucune en-tête alors que vous avez dit que vous n'avez à votre disposition que du papier à en-tête de l'exposition de Saint-Louis ?

M. Lémoligne fait remarquer que le brouillon est écrit sur la moitié d'une grande feuille.

M. Lagrave. — Je l'ignorais.

M. Rudolle. — L'insistance de M. Bulot ne vous étonnait pas ?

M. Lagrave. — Ça qui m'intéressait seulement c'était que le secret qu'on m'avait promis ne fut pas tenu.

M. Rudolle. — C'est M. Edgar Combes qui vous a dicté cette rédaction ?

M. Lagrave. — Oui, pendant que nous réfléchissions ensemble à une déposition.

M. Sémabat demande qu'on entende le greffier présent à la déposition après l'avoir fait relever du secret professionnel. (Assentiment.)

M. Rudolle. — Savez-vous qu'elles étaient les relations de M. Millerand et M. Chabert avant qu'il ne se présentât à vous à ce sujet ?

M. Lagrave. — Non. Je n'étais pas dans l'intimité de M. Millerand ni au courant de ses affaires d'avocat.

M. Antime Marsand. — C'est le télégramme que vous m'avez adressé le jour de la déposition ?

M. Lagrave. — Oui.

M. Trannoy. — Vous avez dit que M. Millerand n'a été consulté par vous qu'au sujet de la révélation du nom de Chabert. Est-ce exact ?

M. Lagrave. — J'ai refusé le nom au juge, le juge a insisté, j'ai refusé de le confier sous enveloppe même à M. Millerand et ce n'est qu'après que j'ai consenti à M. Marsand.

M. Housse. — Vous avez d'abord parlé de vos bonnes relations avec M. Edgar Combes; cependant, vous dites que vous avez eu sur lui une mauvaise pensée aux États-Unis.

M. Lagrave. — Je n'ai jamais eu qu'il m'avait manqué de parole et c'est, pour cela que je lui écrivais une lettre où j'insistais sur l'importance du fait.

M. Coudé. — La lettre à M. Edgar Combes a-t-elle été inscrite sur votre registre de correspondance ?

M. Lagrave. — Non.

M. Lagrave se retire, séance suspendue à 4 h. 50.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 5 heures 1/2, M. de Valles est introduit.

DÉPOSITION DE M. DE VALLES

M. de Valles. — Je suis très désireux de préciser certains points. Le 4 avril le procureur de la République m'a informé de l'ouverture d'une instruction; j'ai été saisi d'une tentative d'escroquerie contre X... car on supposait que les Chartreux avaient été sollicités par un ou des individus s'attribuant un crédit imaginaire. C'était à l'occasion des articles du Petit Dauphinois.

J'ai convoqué MM. Besson, Guéno, Vervoort, etc. pour la journée du jeudi 18. Lors que le mercredi soir le procureur de la République me pria de citer tout de suite M. Michel Lagrave comme témoin de moralité pour prouver que M. Edgar Combes, loin de solliciter des millions aux Chartreux, en avait refusé. J'ai donc convoqué M. Lagrave pour le lendemain. J'ai vu M. Lagrave et j'ai dit ensuite « Je n'ai rien à dire, mais j'ai été ainsi dérangé; je n'ai pas reçu tout de suite M. Lagrave; il est entré dans mon cabinet vers deux heures 1/2 et m'a fait la révélation que vous connaissez; il m'a dit lui-même et d'un seul jet, cette première partie à pur durer une demi-heure ou trois-quarts d'heure. J'ai été très ému de ce qu'il venait de me dire et je prévoyais qu'un scandale ne manquerait pas de se produire si je croyais qu'il élargirait plutôt même que cela n'arrive.

J'ai insisté beaucoup pour connaître la personne dont il s'agissait, démontrant à M. Lagrave que, en ce qui concerne le fait, j'avais avant son départ sa déposition était bonne. Il fallait, selon moi, qu'il confiat au moins son secret à son ministre; c'est ce qui fut convenu. C'est moi qui après la lecture de la déposition ait été chercher M. Edgar Combes qui attendait dans un cabinet voisin. M. Edgar Combes était un plaignant et quand il n'y a pas de contradiction entre les dépositions il n'y a pas lieu à confrontation. Il n'y a donc pas eu de procès verbal de confrontation. Après la lecture de la déposition, j'ai dit que j'avais ramené Edgar Combes au ministère de l'Intérieur; je n'ai jamais eu aucune relation avec lui, ni avec le président du Conseil.

M. Bonnevey. — Dans quelles conditions a-t-il répondu ?

M. de Valles. — Dans des conditions ordinaires.

M. Bonnevey. — Il l'a signée le jour même ?

M. de Valles. — Certainement, car M. Edgar Combes n'est venu qu'une fois dans mon cabinet.

M. Bonnevey. — M. Edgar Combes avait-il préparé sa déposition ?

M. de Valles. — Il n'avait pas de notes, mais je ne puis dire qu'il n'avait pas préparé sa déposition.

M. Bonnevey. — Vous avez dit que M. Lagrave avait consenti, ne voulant pas révéler le nom, à le confier au moins à M. Millerand, n'est-ce pas ?

M. de Valles. — J'insistais sur le fait d'une escroquerie commise au détriment des Chartreux et je trouvais important que le nom fut écrit sur un papier et que ce papier fût remis à M. Millerand.

M. Bonnevey. — Pourquoi cette partie de l'interrogatoire ne figure-t-elle pas dans la déposition ?

M. de Valles. — Ce n'était pas un interrogatoire, mais une déposition, j'avais beaucoup de peine à recevoir d'autre part M. Lagrave se retranchant derrière le secret professionnel. Je ne croyais pas devoir mentionner mes efforts au sujet de M. Millerand.

M. Coudé. — Avec vous aide M. Lagrave quand il a dicté sa déposition ?

M. de Valles. — Je répète ses phrases pour lui dicter et mon greffier peut-être a-jec peut-être un mot-mot-mot les phrases sont bien de lui.

M. de Valles. — Au sujet de la correction vous n'avez pas aidé les efforts de M. Combes ?

M. de Valles. — Je suis resté tout à fait en dehors de leur colloque.

M. Coudé. — Êtes-vous sûr que M. Edgar Combes n'est entré qu'à la fin de la déposition ou y a-t-il pris part ?

L'ÉLECTION DE LA 9^{ME} CIRCONSCRIPTION

La Candidature René JOSSIER

Les réunions de dimanche. — Présidence d'honneur de Jules Roche. — Les députés Maurice Spronck et Congy. — A Mornant, à Saint-Genis-Laval et à Givors. — Les bandes du citoyen Normand. — Confusion des boards.

Le citoyen René Jossier, candidat d'union et de concentration républicaine dans la 9^{me} circonscription, avait organisé dimanche d'importantes réunions dans les cantons de Mornant, Saint-Genis-Laval et Givors.

Le citoyen Jules Roche, député de l'Ardeche, ancien ministre, retenu à Paris, avait bien voulu accepter la présidence d'honneur de ces réunions.

Le citoyen Maurice Spronck et Congy, députés, avaient apporté l'appui de leur présence et de leur parole autorisée au sympathique candidat.

LETTRE DU CITOYEN JULES ROCHE

Voici la lettre adressée par le citoyen Jules Roche au docteur Michel Gangolphe chirurgien-major des hôpitaux de Lyon, président du comité général de concentration des forces républicaines de la 9^{me} circonscription.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Paris, 17 juin 1904.

Mon cher professeur, Je vous renouvelle l'expression de tous mes regrets de ne pouvoir me rendre à votre patriotique appel et de tous mes vœux pour le succès de la cause républicaine que vous défendez avec tant de courage, vous et vos amis, contre les réactionnaires conscients ou inconscients du parti ministériel actuel.

Ceux-ci, en effet, continuent purement et simplement la politique autoritaire des anciens partis monarchistes et césariens, sans avoir leur excuse : la protection de l'ordre. Le « Bloc » est à la fois le despotisme, l'arbitraire sans frein, comme aux plus beaux jours de Louis XIV, de Napoléon I^{er}, de Charles X, et l'insécurité, l'anarchie, la révolution sociale la plus menaçante pour les droits les plus nécessaires des citoyens dans tout pays civilisé.

Liberté politique, liberté de la pensée, liberté du travail, propriété matérielle, conservation du fruit de l'effort de chacun, tout est mis en péril par ce gouvernement sans doctrine, sans principes, sans respect des droits les plus légitimes, et dont il n'est que la négation.

Vous le combattez : Courage ! Que tous les bons citoyens, les bons Français, les vrais républicains suivent votre exemple et l'heure de l'affranchissement et de la réparation sonnera bientôt !

A vous de bon cœur, Jules ROCHE.

LA RÉUNION DE SARDÉI A OULLINS Le Progrès et le Lyon Républicain publient tous deux un compte rendu fastidieux de la réunion publique d'Oullins, où les amis du candidat Normand ont montré comment ils entendaient la courtoisie la plus élémentaire et savaient respecter la liberté de réunion.

Nous ne perdons pas notre temps à relever la mauvaise foi et les mensonges même des correspondants des journaux boards ; constatons seulement que cette attitude des amis du candidat Normand et des feuilles qui soutiennent sa candidature, démontrent suffisamment la terreur et l'appréhension que leur cause la campagne républicaine et démocratique du citoyen Jossier.

C'est là toute l'explication de leur lâche attitude. Voici d'ailleurs l'affiche qui a été apposée dans les communes d'Oullins, de la Mulatière et de Pierre-Bénite, dont les électeurs qui avaient été conviés à la réunion ont dû garder une fière idée de la manière dont les partisans de Normand comprennent la liberté en République.

APPEL AUX RÉPUBLICAINS Citoyens, Malgré les engagements proposés par nos adversaires et acceptés par nous ; Malgré la parole donnée de respecter la liberté de la tribune ; Une poignée d'amis du citoyen Normand a systématiquement brutalisé et empêché samedi soir les orateurs républicains de développer leur programme.

Ont-ils donc, ces sectaires, et grand pour de la contradiction ? N'ont-ils donc pas risqué d'avoir à nous répondre ? Ont-ils donc si peu de confiance en leurs arguments, en manquant-ils même totalement de les remplacer par des cris et des injures ? Citoyens, Henry Maret a dit : « La République sans la Liberté n'est plus la République ».

A vous, hommes de bonne foi et de bons sens, je laisse le soin de juger si les moyens des énergumènes de l'« Internationale » sont ceux d'une véritable République ! Vive la Liberté, vive la République.

René JOSSIER.

RÉUNION A SOUCIEU-EN-JARREZ C'est dans cette charmante localité que le citoyen René Jossier a donné dimanche sa première réunion, à huit heures du matin.

Le candidat de concentration républicaine a exposé de nouveau son programme, foncièrement démocratique, et le succès qu'il obtint auprès des nombreux électeurs qui s'étaient rendus à son appel montre combien sont vives les sympathies que lui valent ses déclarations si nettement énergiques et franches.

Les électeurs de Soucieu ont pu juger où se trouvait la vraie liberté et la vraie République et l'accueil qu'ils firent au candidat républicain fut vraiment chaleureux.

A MORNANT Importante réunion. — Les citoyens Maurice Spronck, Congy et Valasio. — Le candidat Jossier acclamé. — Le

discours remarquable du citoyen Spronck est chaleureusement applaudi par l'auditoire.

DISCOURS DU CITOYEN CONGY Le citoyen Congy s'élève principalement contre le collectivisme. Bientôt, si nous ne réagissons pas rapidement, chaque citoyen ne pourra conserver le fruit de son labeur car, sous le nom ironique de défense républicaine on travaille à remplacer la propriété individuelle, qui est le résultat du travail de chacun, par un moyeu collectif, universel, et même, comme on le disait récemment, planétaire (explosion de rires).

Cette politique absurde est contraire à la liberté ; c'est le retour au moyen âge. A cette époque, la propriété n'était pas collectiviste mais elle appartenait au seigneur et cela revient absolument au même.

Nous retournons au régime du seigneur et du serf. Le seigneur ce sera l'Etat, seigneur, d'autant plus despot que sera nous tous. En plus il y aura des gardes chiens, qui seront les fonctionnaires et les fonctionnaires alors seront tous puissants.

L'Etat est le plus mauvais des maîtres, le plus tyrannique des patrons. S'agit-il de loi sociale, nous y sommes tous soumis, l'Etat seul, et il traite ses employés comme bon lui semble.

On dit qu'on travaillera qu'il est un homme libre, on lui interdit de travailler plus de dix heures si cela lui plaît, s'il s'en sent le courage ou s'il veut améliorer sa situation.

S'il est légitime de réglementer le travail des femmes et celui des enfants, il est grotesque d'obliger tout le monde à travailler de même, car les besoins et les désirs des citoyens sont inégaux et toujours il en sera ainsi.

Le citoyen Congy constate que toutes les réformes sol-disant sociales faites jusqu'ici ont été au profit des capitalistes qui seuls ont profité de la réglementation du travail à outrance.

A propos des retraites ouvrières, l'orateur déclare qu'il faut se méfier des promesses à longs termes. Il rappelle qu'en 1853 l'Etat avait décidé de créer une caisse de retraites de fonctionnaires, et que lorsque la caisse contiendrait cent millions l'Etat qui toujours a besoin d'argent s'empara des cent millions et décida que les retraites des fonctionnaires seraient désormais alimentées par le budget. Finalement nous payons les cent millions.

Les travailleurs n'ont pas besoin de tutelles ; qu'on réglemente les salaires qu'on établisse un minimum, qu'on améliore la situation des travailleurs et ils sauront se faire eux-mêmes une retraite pour leurs vieux jours.

Les hommes qui sont au pouvoir ont intérêt à tromper les travailleurs car c'est leur seule raison d'être. D'ailleurs il faut remarquer que les champions du collectivisme, les Jaures et autres ne s'attaquent qu'au capital industriel mais jamais au capital de la haute banque véreuse. Ils entretiennent ainsi dans le peuple une agitation stérile et haineuse dont ils profitent et dont ils vivent.

Les véritables amis des travailleurs du peuple, ce sont nous, car nous sommes des travailleurs qui sortons du peuple. Nous voulons la Liberté dans le travail qui est indispensable pour amener une amélioration sociale.

Le citoyen Congy fait un chaleureux appel en faveur de la candidature démocratique du citoyen Jossier, et, aux applaudissements des électeurs de Mornant entrainé par son éloquence il termine son exposé de la situation sociale des travailleurs par les cris de vive la Liberté, vive la Nation !

DISCOURS DU CITOYEN VALASIO Le citoyen Valasio parle ensuite ; exprime très spirituellement son embarras car les brillants orateurs qui l'ont précédé ont traité magistralement toutes les questions sociales et politiques.

Il est heureux d'apporter le témoignage de sympathie à son ami René Jossier qui vient mettre au service des électeurs de la 9^{me} circonscription son talent, sa jeunesse, l'ardeur de ses convictions démocratiques et son amour de la Liberté.

— Il est arrivé entre les gens du pouvoir, dit-il ensuite, de solennels décrets. Ils nous accusent d'être des cléricaux et de faux républicains et en lisant leur presse, j'ai appris ce que c'était d'être républicain, d'être eux.

Il est curieux que quelques-uns qui nous accusent jadis d'être des réactionnaires s'aperçoivent aujourd'hui que nous étions les vrais républicains. Les Marat, les La Fayette, les Danton, les Mirabeau, tiennent nossein, les Baudin, les Millerand, tiennent aujourd'hui le même langage que nous !

Ces hommes s'élèvent avec énergie ou contre les injustices sociales ou contre la suppression de la liberté d'enseignement. Dans une magnifique envolée oratoire, le distingué avocat montre toute la monstruosité de ce qu'on appelle l'unité morale et l'imprudence terrible qu'il y a à mettre dans les mains du gouvernement qui peut changer un jour, une arme si puissante.

On nous dit que l'enfant peut un jour se retourner vers son père et lui reprocher l'enseignement qu'il aura reçu, mais ce même enfant ne pourrait-il pas se retourner plus tard vers l'Etat et lui crier le même reproche ?

Une véritable ovation est faite par les assistants à l'orateur.

Le citoyen René Jossier, en quelques mots, rappelle les grandes lignes de son programme qui n'a pas varié et ses courtes déclarations sont saluées par les cris de vive la République ! vive Jossier !

Cette magnifique réunion a laissé une vive impression à tous les électeurs présents et il n'est pas douteux que le retentissement en sera considérable dans tout le canton.

A SAINT-GENIS-LAVAL Grande réunion au jeu de boules Béal. Les partisans de Normand tentent l'obstruction. — Grand succès du citoyen Jossier.

A 3 heures de l'après-midi une nouvelle réunion avait lieu dans le jeu de boules de l'établissement Béal.

Plus de six cents électeurs étaient présents. Le citoyen Maurice Spronck, obligé de rentrer de suite à Paris, n'a pu y assister et ne s'est aucunement échauffé sur ce que le prétend le correspondant du Lyon avec son audace habituelle et un grand souci de la vérité. Ce n'est pas d'ailleurs les quelques brillards des bandes du candidat Normand, venus exprès d'Oullins, qui essent pu l'effaroucher !

Ces intelligents citoyens, perturbateurs professionnels ou esclaves inconscients, ont, dès le début de la réunion, commencé un charivari agrémente de cris d'animus et de hurlements de faveux en délire. C'est cela qui remplace chez les soutiens

M. de Valles. — Il n'est entré qu'à la fin, après avoir frappé la porte à plusieurs reprises. Le procureur de la République vous a bien dit que M. Lagrave était un éminent de moralité.

M. de Valles. — Si je ne me la pas dit en propres termes, c'était le sens de ses paroles. M. Rudelle. — Alors comment avez-vous l'impression d'après une déposition de moralité qu'un scandale allait éclater ?

M. de Valles. — Je n'ai pas dit qu'il y avait eu de l'instruction, mais les faits qu'il révélait me paraissaient très gros de conséquences.

M. Rudelle. — Avez-vous vu la déposition de M. Lagrave à Combes in-extenso ? M. de Valles. — Il me semble bien que oui, mais mes souvenirs ne sont pas absolument précis.

M. Dérubard-Descardes. — Après la déposition de M. Lagrave, avez-vous l'impression d'une tentative de corruption ? M. de Valles. — J'ai cru que la somme était offerte pour les fonds secrets, mais ma préoccupation était surtout de savoir si l'incident n'était pas un scandale éclatant on me reprocherait de l'avoir laissé partir sans en tirer la vérité, le seul homme qui pouvait faire la lumière.

M. Dérubard-Descardes. — M. Lagrave et M. Edgar Combes, selon vous, l'un voulait aggraver, l'autre atténuer les faits ? M. de Valles. — Partiellement.

M. Fabre. — M. Edgar Combes a dit d'abord qu'il ne se souvenait pas de M. Lagrave dans son cabinet, puis il a nié avoir connu la déposition de M. Lagrave ; enfin après, il s'est rappelé la lecture « caisse publique », a-t-il eu connaissance de la déposition ? M. de Valles. — Les faits se sont passés comme j'en ai fait le récit.

M. Rudelle. — Avez-vous jamais vu en affaire de diffamation, construire une information en fabriquant à la production de la preuve que la loi interdit ? M. de Valles. — Non, je ne reconnais.

M. Barthouat. — En relatant la déposition de M. Lagrave, vous avez dit qu'Edgar Combes, puis qu'il avait frappé à la porte et qu'il était entré ? N'y a-t-il pas contradiction ? M. de Valles. — Vous avez dit beaucoup de choses dans le monde dans lequel vous avez été désorganisé, d'où quelque confusion dans mes souvenirs. En tout cas, sous quelque forme que ce soit produite cette intervention, je n'ai pas eu l'impression que M. Lagrave Combes cherchait à influencer M. Lagrave.

M. Rudelle. — Avez-vous connu le nom avant le non-lieu ? M. de Valles. — Non.

M. Colin. — Comment votre interrogatoire ne mentionne-t-il pas la trace des efforts que vous dites avoir fait dans l'appréhension d'un grand scandale pour vous mettre à l'abri de tout reproche ? M. de Valles. — Je n'y ai pas songé à ce moment.

M. Colin. — Comment M. Lagrave n'a-t-il pas pu contrôler la déposition de M. Edgar Combes comme celui-ci avait contrôlé la sienne ? M. de Valles. — Il y avait eu entre eux une sorte de confrontation.

M. Colin. — Avez-vous l'impression d'être en présence d'un complot de corruption ? M. de Valles. — J'avais surtout l'impression d'être en présence d'un grand scandale possible.

M. Borsari. — M. Combes a-t-il demandé à connaître la déposition de M. Lagrave ? M. de Valles. — C'est sur mon initiative qu'il l'a connue.

M. Simonet. — M. Lagrave a dit que c'était vous qui lui aviez dicté ce mot « secret professionnel » ? M. de Valles. — Non, je ne crois pas que M. Lagrave soit un témoin à qui l'on dicte sa déposition.

M. Simonet. — Vous n'avez exercé sur lui aucune pression ? M. de Valles. — Aucune.

M. Leprieux. — Avez-vous si la justice a été pour quelque chose dans l'ordre donné à M. Lagrave de révéler le nom ? M. de Valles. — Je n'en sais rien.

MM. Barthouat et de Benoist font observer que la fameuse correction est d'une extrême gravité. Ils demandent à témoin s'il a fait des efforts à ce moment pour faire consentir à M. Lagrave cette correction.

M. de Valles. — Je n'ai fait aucun effort et il m'est semblé que M. Edgar Combes ait eu à en faire.

M. Lemoigne. — Quand il s'est agi du nom de M. Edgar Combes n'a-t-il pas rien fait pour le connaître ? M. de Valles. — Non, sa seule objection a été relative à l'affectation de la somme.

M. Baudou. — D'après M. Lagrave, avez-vous pensé que l'offre d'argent était bien réelle ? M. de Valles. — Certainement.

M. de Valles se retire ; la commission délibère sur le point de savoir si on fera une confrontation entre MM. de Valles et Lagrave. M. Codet pense que la confrontation serait une injure pour le juge d'instruction.

M. Sombat. — Puisqu'il y aura ce soir confrontation entre Lagrave et Edgar Combes pourquoi ne pas également procéder à une confrontation entre Lagrave et de Valles ?

M. Anthime Gérard. — La seule question qui nécessite une confrontation est la contradiction entre la version de M. de Valles et celle de M. Edgar Combes.

M. Sembat. — Il faut voir si le désaccord est capital ou secondaire.

M. Bonnevaix demande que la confrontation ait lieu tout de suite et soit dirigée par le président.

La commission décide que la confrontation va avoir lieu. A 7 heures, Edgar Combes et Michel Lagrave sont introduits.

CONFRONTATION DE M. EDGAR COMBES ET DE M. DE VALLES. — VIFS INCIDENTS Le président demande à M. Edgar Combes s'il affirme n'avoir pas reçu la lettre de M. Lagrave.

M. Edgar Combes. — J'affirme que je n'ai pas reçu la lettre et que nous n'avons jamais parlé de son contenu.

M. Lagrave. — J'affirme avoir écrit et envoyé à M. de Valles et à plusieurs reprises M. Edgar Combes s'est entretenu de cet incident.

M. Edgar Combes. — Je vous donne le démenti à M. Lagrave.

M. Michel Lagrave. — Vous mentez ? M. Edgar Combes. — Alors je répète également que vous mentez. (Vifs agitations.)

Le Président. — Je prie les témoins de s'empêcher d'une expression blessante. M. Lagrave. — Ce que je ne comprends pas c'est que M. Edgar Combes dise que je ne lui ai pas parlé de cette affaire. J'ai prouvé que je lui avais écrit, comment expliquer qu'ayant l'occasion de le revoir, je ne lui aie pas parlé de ce qui me préoccupait si vivement ?

M. Edgar Combes. — C'est sur l'intervention de M. Bulot auprès du président du Conseil que le nom de Chabert a été réclamé.

M. Edgar Combes. — J'affirme de la façon la plus formelle n'avoir eu aucune conversation à ce sujet.

M. Lagrave. — Non en avons parlé dans votre cabinet à mon retour des Etats-Unis. Le président. — Reconnaissiez-vous avoir eu connaissance de la déposition de M. Lagrave ? M. Edgar Combes. — Mes souvenirs portent seulement sur la correction dont j'ai parlé.

M. Lagrave. — M. Edgar Combes a assisté à ma déposition et en a dicté la dernière partie qu'il a reproduite textuellement dans la presse ; comment aurais-je pu d'avance deviner moi-même sous quelle forme il déposerait.

M. Mulac donne lecture des deux passages.

M. Edgar Combes. — Je persiste dans ma déclaration.

M. de Valles est introduit.

Le Président. — M. Edgar Combes a-t-il eu connaissance de la déposition ? M. de Valles. — Sur la demande de M. Edgar Combes, lecture a été donnée de la déposition.

M. Edgar Combes. — Mais je ne l'ai pas dictée comme M. Lagrave la prétend.

M. Lagrave. — J'ai dit que M. Edgar Combes avait assisté à la fin de ma déposition et

avait demandé une correction sur la première partie.

M. de Valles. — Je n'ai pas de souvenir exact sur le point de savoir si M. Edgar Combes est entré à la fin ou avant la fin de la déposition.

M. Codet. — A quel moment M. Edgar Combes est-il entré dans votre cabinet ? M. de Valles. — Je ne puis pas préciser absolument.

M. Krauss. — Est-il vrai qu'on ait exercé une pression sur vous ? M. Lagrave. — M. de Valles a cherché comme juge d'instruction à me faire parler comme c'est son devoir, mais j'étais gêné par M. Edgar Combes alors que je venais apporter un témoignage de moralité en sa faveur.

Le Président. — M. Lagrave se rappelle-t-il si M. Edgar Combes a frappé à la porte ou si le livre est allé le chercher ? M. Lagrave. — Je n'ai pas de souvenir précis à ce sujet.

Le Président à Edgar Combes. — Avant le départ de M. Lagrave avez-vous eu une conversation avec lui dans le cabinet du président du Conseil ?

M. Edgar Combes. — J'affirme que si cette conversation a eu lieu je n'y assistais pas.

M. Lagrave. — Je demande ma confrontation avec le président du Conseil. (Mouvement.)

M. Edgar Combes. — M. Lagrave est-il venu en décembre 1902 dans mon cabinet et m'a-t-il tenu ces propos que j'ai rapportés ?

M. Lagrave. — M. Edgar Combes m'a reçu très gracieusement, la preuve est qu'avant de partir nous avons dîné ensemble. Si j'avais fait une démarche aussi indécente que celle dont vous parlez comment avez-vous pu me conserver votre estime ?

M. Edgar Combes. — Mon sentiment a été que votre démarche était imprudente, qu'il fallait que vous proposiez que vous alliez consulter M. Millerand à ce sujet.

Le Président fait répéter à M. de Valles sa déclaration qu'il a faite sur son impression en présence des dépositaires impies.

M. Lagrave. — J'ai déposé parce que vous me l'avez demandé ainsi que le président du Conseil dans une conversation qui eut lieu dans son cabinet en votre présence.

M. Edgar Combes. — M. Edgar Combes dans sa première déposition a déclaré que, depuis le jour de la démission, il n'y avait plus eu de conversation avec M. Lagrave à ce sujet.

M. Edgar Combes. — Il est vraisemblable qu'il y ait eu de la conversation, mais je juge les propos que nous avions échangés.

M. Rabier. — Au fond, il n'y a pas grande différence entre les deux versions.

Le Président du Conseil est introduit.

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL. Le Président. — Avant son départ pour l'Amérique avez-vous reçu M. Lagrave et une conversation a-t-elle eu lieu dans votre cabinet en présence de M. Edgar Combes ?

M. Barthouat. — M. Edgar Combes dans la lettre de M. Lagrave à M. Millerand sont inexactes. Il n'est pas vrai que j'ai autorisé M. Lagrave à faire le nom ; quand le procureur général a été arrêté j'ai donné à M. Tronlot l'ordre de demander le nom.

M. Lagrave. — Ne vous rappelez-vous pas que vous m'avez reçu un soir dans votre cabinet ?

M. Combes. — Je ne ferai pas le moindre accès à la vérité ; vous ne m'avez pas vu en présence de mon fils. Vous ne m'avez pas demandé de nom et je n'ai pas accepté.

Ce que j'avais voulu, c'est que vous répétiez les propos de votre démarche que j'ai qualifiés d'inconsciente, bien que je ne croyais pas M. Lagrave intéressé personnellement dans cette affaire.

Le Président. — Et vous l'avez laissé en fonction ?

M. Combes. — Je ne l'ai pas révoqué parce que je ne voulais pas rendre publique cette affaire.

M. Barthouat. — Le Temps du 16 mentionne que vous avez reçu M. Lagrave le 14 décembre 1902 au départ des Etats-Unis, l'avant-veille de sa déposition.

M. Combes. — Cette note de l'« Haavas » a été remise sur la demande de M. Lagrave pour l'aider à produire aux Etats-Unis.

M. Barthouat demande comment le juge a invité M. Lagrave à déposer si l'entrevue n'a pas eu lieu.

M. Combes. — Je crois que c'est mon fils qui a été à la demande au procureur de la République.

Le Président. — Vous vous souvenez d'avoir vu M. Lagrave ?

M. Combes. — Je ne le nie pas ; soit avant soit après, ce que je conteste c'est l'autorisation, la condition et l'entrevue dramatique avec mon fils le soir qui n'aurait certainement frappé.

M. Lagrave. — L'entrevue n'a rien eu de dramatique, j'hésitais à apporter mon témoignage. M. Edgar Combes m'a fait venir à dix heures du soir, il m'a introduit dans votre cabinet et après une conversation banale nous avons parlé de cette affaire et vous m'avez dit qu'il serait intéressant que j'appartasse mon témoignage. Je vous supplie de faire appel à vos souvenirs pour moi aujourd'hui, vous devez comprendre, cela a une importance énorme.

M. Combes. — Je persiste dans ma déclaration ; c'est en décembre que l'inconscience de son acte m'a frappé, mais non au moment de l'entrevue dont parle M. Lagrave. Mon souvenir me serait resté gravé dans l'esprit.

M. Lagrave. — Je ne crois pas que M. Edgar Combes ait parlé, en décembre, de cette affaire à M. le président du Conseil.

Le Président du Conseil, MM. Edgar Combes, Lagrave et de Valles se retirent.

M. Barthouat. — Je demande que le procureur général soit entendu.

M. Rabier demande que M. Pichat soit entendu avant M. Besson. La séance est renvoyée à huit heures.

L'ordre du jour porte discussion de la proposition Sembat sur les pouvoirs judiciaires ; les additions de MM. Pichat, Besson, des députés de l'Isère. La commission a décidé de convoquer les Chartroux pour lundi prochain.

Le président demandera pour eux un sauf-conduit au ministre de l'intérieur ou au garde des sceaux.

La séance est levée à 8 h. 42.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 20 juin.

SEANCE DU MATIN La Chambre, comme elle l'avait décidé jeudi dernier, s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Guillaumet, vice-président, pour continuer l'examen des nombreux articles de la loi de deux ans.

Plusieurs orateurs ont pris ensuite la parole, puis la séance est levée et renvoyée à l'après-midi.

SEANCE DU SOIR La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. Brisson.

On reprend la discussion de la loi militaire.

M. Rousset combat l'article 23 tel que le présente la commission. Il préfère la rédaction du Sénat.

M. Rousset. — Le rapporteur veut établir l'égalité pour tous, mais au point de vue des cadres, il n'y a pas d'égalité possible.

L'article 23 de la commission apporterait des entraves au recrutement des officiers.

Le général André reste partisan de l'amendement Dujac.

M. Berteaux repousse la prise en considération d'un amendement qui ouvrirait les portes à toutes les dispenses. Le général André proteste. Finalement, la prise en considération est repoussée par 314 voix contre 291.

M. Pastre défend un amendement en vertu duquel il y aurait une école militaire unique, afin d'assurer la communauté d'origine de tous les officiers.

M. Berteaux le prie d'attendre la discussion de la loi des cadres.

MM. Pastre et Arnal qui avaient présenté un amendement analogue le retiennent.

M. Halgouet déplore que sur une question aussi sérieuse la Chambre ait voté l'urgence.

M. Arnal trouve dans le 2^e paragraphe une obscurité de texte.

M. Berteaux demande qu'un vote d'abord le premier paragraphe en réservant le reste de l'article sur lequel la commission apportera demain une nouvelle rédaction.

Le paragraphe premier, relatif aux deux ans de service à accomplir préalablement à l'entrée de l'école, est adoptée par 314 voix contre 291.

Les paragraphes 2 et 3 sont réservés. L'article 24 porte que les docteurs ou étudiants en médecine qui ont subi à la fin de la première année de service un examen de médecin auxiliaire sont nommés à cet emploi et accomplissent leur deuxième année de service militaire comme médecins auxiliaires de même les vétérinaires civils.

M. Cazenove propose d'insérer en tête de l'article les dispositions suivantes : « Les docteurs ou médecins seront incorporés dès la première année de service comme les infirmiers de visite. »

M. Cazenove. — C'est l'intérêt de l'armée.

M. Déche soutient l'amendement, mais sa voix est si faible, et la Chambre fait tellement du bruit, qu'on n'entend rien.

M. Berteaux. — La commission ne veut pas traiter ces jeunes gens autrement que leurs camarades.

M. Cazenove retire son amendement.

Le général André. — Je m'efforcerai de donner à ces jeunes gens un enseignement spécial, mais il n'est pas mauvais qu'ils connaissent par expérience les petites misères du trouper.

M. Méry retire aussi un amendement concernant les vétérinaires.

L'article 25 est adopté.

L'article 25 concerne les élèves en médecine et les élèves militaires des écoles vétérinaires auxquels il impose un engagement de 6 ans.

Sur des observations de M. Cazenove, on supprime les mots « élèves en pharmacie », ces élèves ne passant plus par l'école de Santé militaire de Lyon.

On adopte les articles 25 à 30 inclus.

On passe au titre 4 du service militaire.

M. Rabier développe les conditions indispensables pour assurer l'organisation d'une armée puissante.

BOURSE DE LYON

Table of market data for Lyon, including 'CLOTURE AU COMPTANT' and 'CLOTURE A TERME' with various stock prices.

COURS DE PARIS

Table of market data for Paris, including 'TERME' and 'APRÈS BOURSE' with various stock prices.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current market values.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and analysis, including 'La séance a été très ferme et la hausse s'est accentuée sur l'Extérieure...'.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Financial information and announcements, including 'Annonces de dividendes' and 'L'exercice 1902 de la Compagnie Française des Mines...'.

Statistique des Cuivres

Table of copper statistics, showing 'Stock au 31 mai 1904' and 'Importations du 1er au 15 juin 1904'.

Advertisement for 'MAISON BÉNEVOLO' featuring 'BYARRH' wine and 'LOMBARDIE' for construction.

Advertisement for 'Compagnie générale de NAVIGATION' and 'MARIAGES'.

Advertisement for 'Automobiles ECLIPSE' and 'ASTI-MOUSSEUX'.

Advertisement for 'Occasion unique' and 'A VENDRE'.

Advertisement for 'ALBERTINY & Co' and 'LE RAPPEL RÉPUBLICAIN'.

Large advertisement for 'FERNET-BRANCA' featuring 'Amor, Tonique, Hygiénique'.

Advertisement for 'PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES'.

Advertisement for 'DEMANDES D'EMPLOIS' and 'CAPITAUX, PRÊTS & EMPRUNTS'.

Advertisement for 'MARIAGES' and 'OBJETS D'OCCASION'.

Advertisement for 'SPORT' and 'LOCATIONS'.

Advertisement for 'AVIS DIVERS'.

Advertisement for 'MARIAGES' and 'AVIS DIVERS'.

Advertisement for 'ROGER-LA-MONTE'.

Textual content for 'ROGER-LA-MONTE' advertisement, including 'horrible, en un sens, que le crime d'assassinat...'.

Textual content for 'ROGER-LA-MONTE' advertisement, including 'Noirville, une inquiétude plutôt...'.

Textual content for 'ROGER-LA-MONTE' advertisement, including '— Ta simple parole me suffit. Ainsi...'.

Textual content for 'ROGER-LA-MONTE' advertisement, including 'quelqu'un de ceux qui ont tout contre...'.

Textual content for 'ROGER-LA-MONTE' advertisement, including 'Larocque ne répondit pas. Le supplic...'.